

## **VD\_OMNI CR.2018.0042 vom 6. November 2018**

VD Tribunal cantonal, 2018-11-06, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_omni\\_CR.2018.0042](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_CR.2018.0042)

FR: VD\_OMNI CR.2018.0042 du 6 novembre 2018

IT: VD\_OMNI CR.2018.0042 del 6 novembre 2018

### **Regeste**

A. \_\_\_\_\_/Service des automobiles et de la navigation | Recours irrecevable à défaut de paiement de l'avance de frais dans le délai fixé (un jour de retard). Le solde insuffisant sur le compte bancaire du recourant, faisant obstacle à l'exécution du transfert d'argent, ne constitue pas un empêchement non fautif permettant la restitution du délai.

### **Erwägungen**

#### **E. 12**

octobre 2018, soit après l'échéance du délai fixé pour effectuer le dépôt de garantie; - que le recourant indique avoir passé un ordre de débit de son compte bancaire avec la date d'exécution du transfert au 11 octobre 2018, mais que cet ordre n'a pas pu être exécuté par sa banque dans le délai, faute de solde suffisant; - qu'il ajoute avoir ainsi effectué le versement du montant de l'avance de frais le lendemain, 12 octobre 2018, au guichet postal; - que le solde insuffisant sur le compte bancaire du recourant, faisant obstacle à l'exécution du paiement de l'avance de frais, ne constitue pas un empêchement non fautif permettant la restitution du délai (cf. art. 22 LPA-VD); - qu'au demeurant, le recourant aurait pu requérir dans les temps une prolongation du délai imparti, ce qu'il n'a pas fait (cf. art. 21 al. 2 LPA-VD); - que le tribunal ne peut ainsi pas entrer en matière sur le recours (art. 47 al. 3 LPA-VD; cf. CDAP PE.2014.0397 du 25 novembre 2014); - que le présent arrêt d'irrecevabilité est rendu sans frais judiciaires ni dépens (art. 49, 52, 55, 56, 91 et 99 LPA-VD); - que l'avance de frais versée tardivement par le recourant lui sera remboursée aussitôt que la présente décision sera entrée en force; - qu'un juge unique est compétent pour statuer sur les recours manifestement irrecevables (art. 94 al. 1 let. d LPA-VD);

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.